CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

8e séance de l'année 2024-2025 du conseil d'établissement de l'école Daigneau
12 juin 2025 à 17h30

N.B. La rencontre aura lieu à l'adresse suivante : 1375 rue Principale, St-Blaise-sur-Richelieu

1. Ouverture de la réunion : Lecture de l'article 71

Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.
1988, c. 84, a. 71; 1997, c. 96, a. 13.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Questions du public

4. Suivi et approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2025

5. Parole aux membres

6. Questions financières

7. Questions éducative
   a) Programme d'activités du SDG 2023-2027
   b) Plan de lutte révisé

8. Questions générales
   a) Activités parascolaires 25-26
   b) Assemblée générale des parents
   c) Trottibus

9. Levée de l'assemblée

Chantal Deslauriers
Directrice

Marie-Ève Poirier
Présidente